

2B RESEAUX

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 40 rue de la Bastide
64800 ASSON
834 728 156 RCS PAU

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 10 AVRIL 2026

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION (ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Régis BERNADAUX,
demeurant 4, Chemin des Marnières, 64800 ST ABIT,
titulaire de 350 droits sociaux en pleine propriété,

La société TELECOM OPTIQUE SERVICES, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 8 000 euros, dont le siège social est sis 12, Avenue du Béarn, 64320 IDRON, représentée par son Gérant, Monsieur Cyril BRUGIRARD, titulaire de 350 droits sociaux en pleine propriété,

Détenant ensemble 700 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2B RESEAUX désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2B RESEAUX et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur Jérôme THORE,
domicilié 2 allée Antoine de Bourbon, 64320 IDRON,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Régis BERNADAUX

Cyril BRUGIRARD

Société TELECOM OPTIQUE SERVICES